

Réf : DCM/2023-24/8.9/29-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 23/03/2023

Notifiée aux élus le : 23/03/2023

Date de l'affichage : 23/03/2023

OBJET :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2023 DE LA COMMUNE

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-NEUF MARS à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJOLLET à Arnaud FOUREL

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Marielle NEPOTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VAN DER LINDE

Rapporteur : Régis VIANET

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT, dans les communes de 3500 habitants et plus le Maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est donc présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire, ci-annexé, qui est soumis au débat de l'assemblée et non suivi de vote.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaire annexé ;
- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire qui vient d'avoir lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24 avril 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN
Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 24	FINANCES - Rapport sur les orientations budgétaires 2023 de la Commune	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication